



# Budget #2 Participatif

GUIDE DES PORTEUR · SE · S DE PROJET

# SOMMAIRE

## MODE D'EMPLOI

- Présentation du budget participatif.....p. 3
- Les différentes étapes.....p. 4

## COMMENT CA MARCHE ?

- Inscription sur la plateforme.....p. 6
- Connexion à la plateforme.....p. 7
- Contribution à la plateforme.....p. 8

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR MONTER VOTRE PROJET.....p. 9

# MODE D'EMPLOI

## DU BUDGET PARTICIPATIF

En 2019, pour la deuxième fois, les habitant·e·s de Romainville vont pouvoir proposer, co-construire et voter pour des projets dans leur ville.

### ■ Qui peut participer ?

Tou·te·s les Romainvillois·es âgé·e·s de 16 ans et plus, sans condition de nationalité.

### ■ Quel budget ?

L'enveloppe du budget participatif est de **250 000 €**.

Le coût estimé de réalisation de chaque projet doit être inférieur à 100 000 €.

### ■ Quels critères les projets doivent-ils respecter ?

#### ■ Relever d'une dépense d'investissement

Ex : ✓ installer un ralentisseur dans une rue

✗ créer un poste d'animateur·rice (frais de fonctionnement)

#### ■ Relever de la compétence de la Ville

Ex : ✓ fleurir une rue

✗ modifier le trajet d'une ligne de bus  
(compétence de la RATP et d'IDF Mobilités)

#### ■ Être d'intérêt collectif

Ex : ✓ installer une boîte à dons dans l'espace public

✗ créer une entreprise à but commercial (intérêt privé)

**Les projets doivent par ailleurs avoir un coût inférieur à 100 000 € et être suffisamment précis pour pouvoir être instruits.**

La liste complète des critères de recevabilité est inscrite dans le règlement intérieur (consultable sur le site de la Ville et la plateforme participative).

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

### ■ Étape 1 : le dépôt des projets

#### ■ Quand ?

**Du 3 juin au 21 juillet 2019.**

#### ■ Où ?

Sur la plateforme **[www.budget-participatif-romainville.fr](http://www.budget-participatif-romainville.fr)** ou sur une **fiche-projet papier** à retirer dans une de ces structures municipales : la mairie, les trois espaces de proximité, la médiathèque, le Centre municipal de santé, la Maison des retraité·e·s, la salle Maryse-Bastié aux horaires habituels d'ouverture.

#### ■ Avec qui ?

Seul·e, en collectif ou en association.  
N'hésitez pas à en parler autour de vous : plus un projet est co-construit, plus il présente d'atouts !

### Besoin d'aide pour monter votre projet ?

Des permanences sont organisées par la Ville tout au long de l'étape 1

**Vous pouvez également posez vos questions sur la plateforme en ligne ou par mail ([bp@ville-romainville.fr](mailto:bp@ville-romainville.fr)).**

### ■ Étape 2 : l'analyse des projets

#### ■ Quand ?

**Du 22 juillet au 6 octobre 2019.**

#### ■ Par qui ?

Les services de la Ville analysent la recevabilité et la faisabilité des projets. Si besoin, les porteur·se·s pourront être contacté·e·s pour retravailler leurs projets ou les fusionner avec d'autres.

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

### ■ Étape 3 : le vote

#### ■ Quand ?

**Du 7 octobre au 3 novembre 2019.**

#### ■ Comment ?

Chaque Romainvillois·e peut voter une fois, sur la plateforme en ligne ou en déposant un bulletin papier dans les structures municipales, aux heures habituelles d'ouverture.

Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront retenus, dans la limite de l'enveloppe allouée, puis ils seront intégrés au budget d'investissement 2020 de la Ville de Romainville.

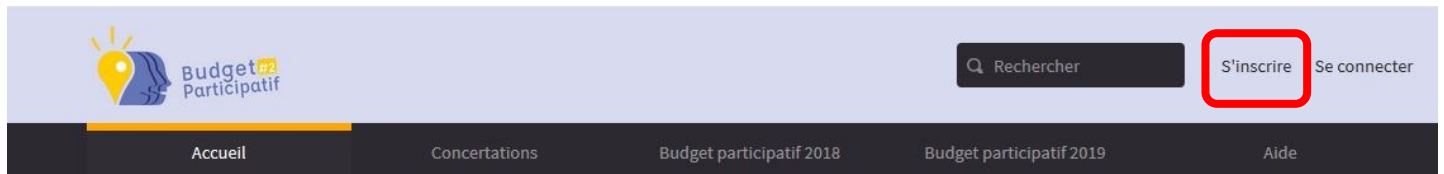
### ■ Étape 4 : la réalisation des projets lauréats

La mise en place des projets débutera en avril 2020, après le vote en conseil municipal du budget 2020.

## Comment s'inscrire sur la plateforme du Budget Participatif ?

- Une fois sur la plateforme [www.budget-participatif-romainville.fr](http://www.budget-participatif-romainville.fr), **cliquez sur « s'inscrire » en haut à droite de la page.**

*Vous avez également la possibilité de vous inscrire via votre compte Google en cliquant sur « se connecter » en haut à droite de la page.*




- Puis renseigner les informations demandées en précisant bien si vous êtes un·e individu·e ou une organisation/un collectif.

- Si vous êtes un individu, il vous est demandé d'indiquer :

- Votre nom (afin de garantir l'anonymat, un nom fictif peut être choisi. Celui-ci peut être identique au pseudonyme. Le nom est l'identifiant qui signe les propositions ou commentaires) ;
- Un pseudonyme (le pseudonyme est matérialisé par un « @... » à côté du nom. Le pseudonyme sert à mentionner la personne dans une proposition ou un commentaire et celle-ci reçoit une notification indiquant qu'elle a été citée) ;
- Une adresse email ;
- Un mot de passe. Choisissez un mot de passe facile à retenir pour vous. Vous en aurez besoin à chaque connexion.

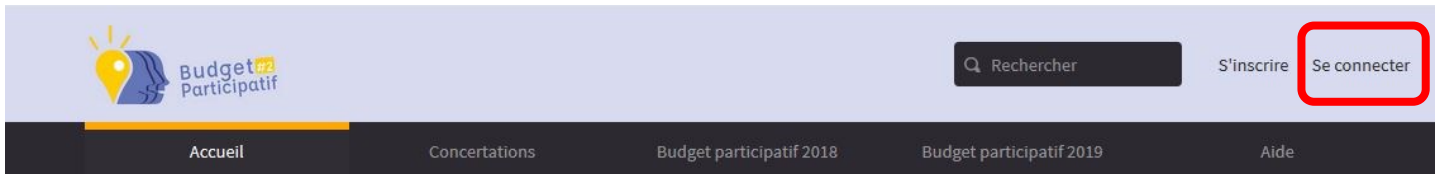
- Si vous êtes un collectif ou une organisation (exemple association), il vous est demandé d'indiquer :

- Votre nom (afin de garantir l'anonymat, un nom fictif peut être choisi. Celui-ci peut être identique au pseudonyme. Le nom est l'identifiant qui signe les propositions ou commentaires) ;
- Un pseudonyme (le pseudonyme est matérialisé par un « @... » à côté du nom. Le pseudonyme sert à mentionner la personne dans une proposition ou un commentaire et celle-ci reçoit une notification indiquant qu'elle a été citée) ;
- Une adresse email ;
- Un mot de passe. Choisissez un mot de passe facile à retenir pour vous. Vous en aurez besoin à chaque connexion ;
- Le nom de l'organisation ;
- Un numéro de téléphone.

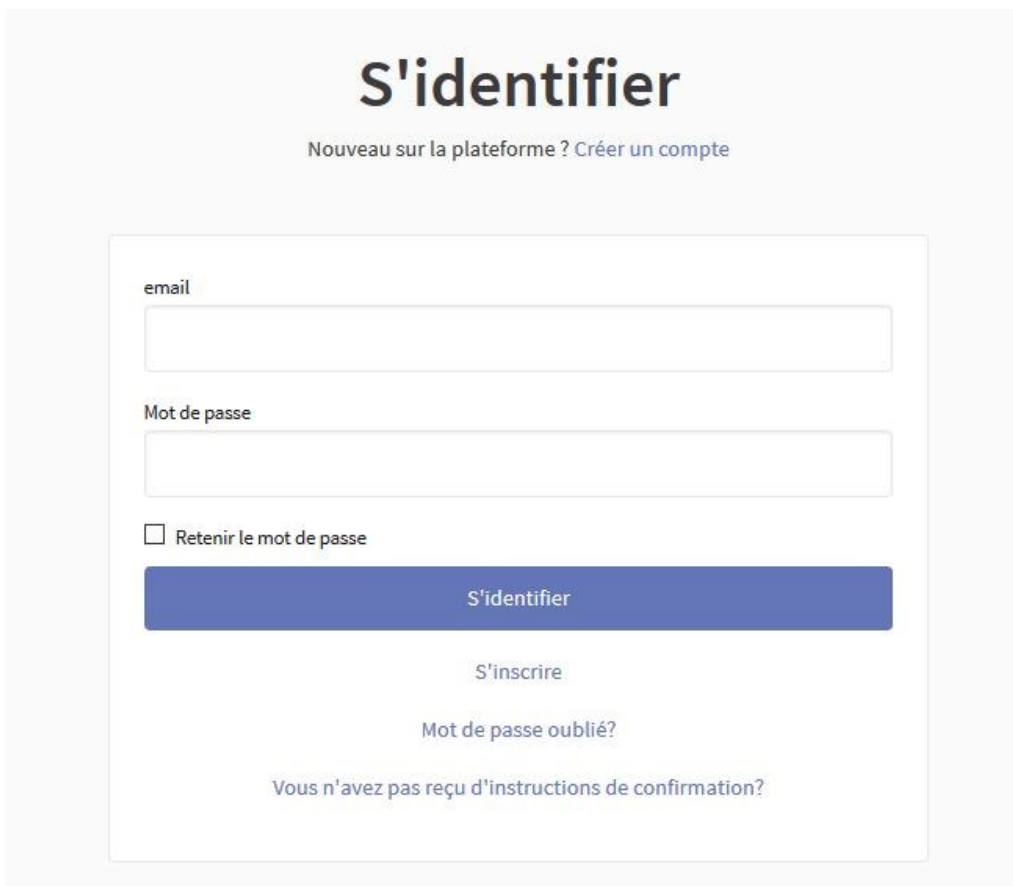
 Attention, c'est votre adresse email qui vous permettra de valider votre inscription et de vous connecter par la suite. Un courriel de confirmation vous est envoyé sur votre messagerie. Cliquez sur le lien intégré à ce courriel qui vous renvoie sur la page de connexion.

### Comment se connecter sur la plateforme du Budget Participatif ?

Pour soutenir, enrichir et choisir les projets, vous devez être connecté·e à la plateforme [www.budget-participatif-romainville.fr](http://www.budget-participatif-romainville.fr), **en cliquant sur « se connecter » en haut à droite de la page.**



#### Inscrivez votre adresse email et votre mot de passe



The screenshot shows the login page titled 'S'identifier'. Below the title is a link: 'Nouveau sur la plateforme ? Créer un compte'. The form contains the following elements:

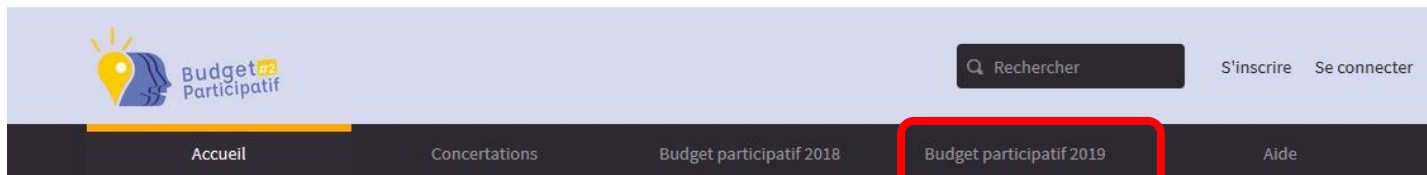
- An 'email' label above a text input field.
- A 'Mot de passe' label above a text input field.
- A checkbox labeled 'Retenir le mot de passe'.
- A blue button labeled 'S'identifier'.
- A link labeled 'S'inscrire'.
- A link labeled 'Mot de passe oublié?'.
- A link at the bottom: 'Vous n'avez pas reçu d'instructions de confirmation?'.

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le récupérer en renseignant l'adresse email utilisée lors de la création de votre compte.

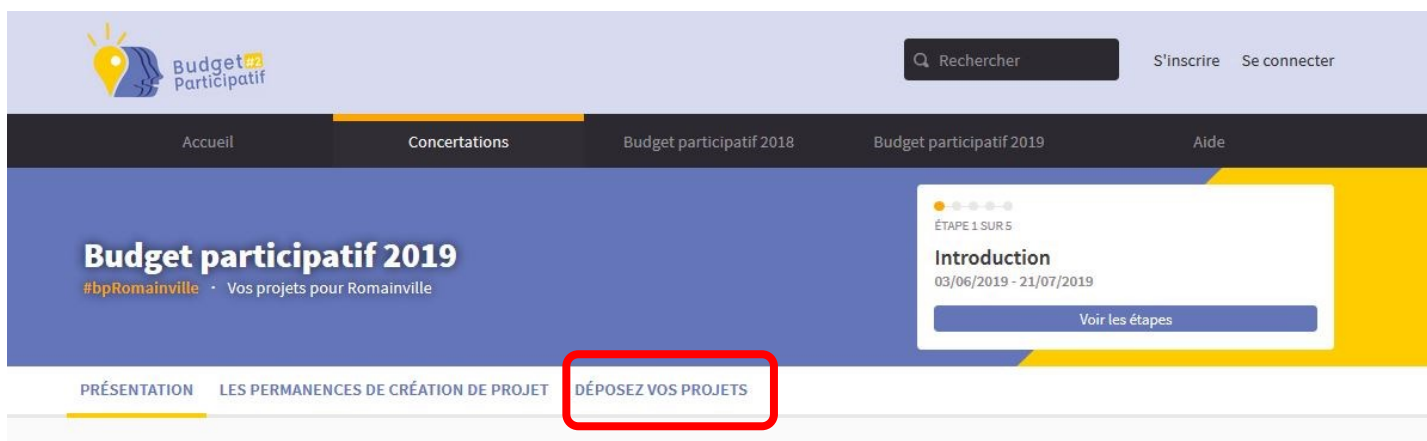
Vous recevrez un courriel avec les instructions pour réinitialiser le mot de passe.

## Comment proposer un projet et donner un avis ?

- Une fois sur la plateforme [www.budget-participatif-romainville.fr](http://www.budget-participatif-romainville.fr), cliquez sur « Budget participatif 2019 » en haut de la page.



- Cliquez ensuite sur « les propositions »



- Pour déposer un projet, cliquez sur « nouvelle proposition » puis remplissez les champs demandés.

- Pour commenter un projet, cliquez sur le projet qui vous intéresse puis tapez votre commentaire en bas de la page et cliquez sur « publier ».



## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR MONTER VOTRE PROJET

Quelques conseils pour faire en sorte que votre idée devienne un projet et maximiser vos chances de le voir se concrétiser !

### ■ Votre projet est-il recevable ?

Vous devez vérifier que votre projet répond aux critères de recevabilité fixés par le règlement :

- s'il relève des compétences de la Ville de Romainville, et qu'il est d'intérêt collectif ;
- s'il concerne des dépenses d'investissement ;
- s'il est techniquement réalisable, et qu'il peut démarrer, dans sa réalisation concrète, dès 2020 ;
- s'il est adapté à une gestion ultérieure par les services municipaux, et que les bénéfices générés par son usage ne peuvent pas être privatisés ;
- s'il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement ;
- si son coût estimé de réalisation est inférieur à 100 000 € ;
- s'il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire ;
- s'il n'est pas relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace ou des équipements publics, et/ou qu'il n'est pas déjà en cours d'étude ou d'exécution ;
- s'il ne nécessite pas une acquisition de terrain, de local ;
- s'il ne concerne pas des prestations d'études.

### ■ Votre projet est-il suffisamment précis ?

Le projet doit être concret, décrivant précisément la réalisation attendue.

- **Localisation** : indiquer une adresse, dans la mesure du possible ;
- **Besoin identifié** : faire un état des lieux précis et indiquer l'objectif poursuivi par votre idée ;
- **Moyens d'action** : proposer des modalités de mise en œuvre pour répondre aux besoins identifiés.

*Attention cependant à ne pas tomber dans l'excès de précisions. Une proposition trop spécifique laisse peu de place à l'expertise technique ou à la proposition d'ajustements de la part des services de la Ville.*

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR MONTER MON PROJET

### ■ Votre projet est-il réalisable ?

- **Finançable** : son coût estimé de réalisation doit être inférieur à 100 000 € ;
- **Original** : différent des projets déjà lauréats et non prévu dans le programme de mandature ;
- **Situé dans les équipements publics** : dans la mesure du possible, équipements de la Ville ou des bailleurs sociaux ;
- S'il se situe sur l'espace public, il doit être cohérent avec les obligations de la Ville : désencombrement de l'espace public, prise en compte des exigences Vigipirate... ;
- Anticipant les coûts de fonctionnement induits et indiquant d'éventuelles modalités de les couvrir sans surcoût pour la Ville (gestion associative, par exemple) ;
- **Illustré** avec des photos, visuels ou croquis (en pièce jointe), exemples comparatifs et illustrations venues d'autres Villes ;
- **Adaptable** si leur mise en œuvre nécessite des ajustements techniques préconisés par les services municipaux.

### ■ Votre projet est-il d'intérêt collectif ?

Le projet peut dans la mesure du possible être :

- **Construit collectivement** en fédérant les porteur·se·s de projets similaires. Plus un projet est co-construit, plus il présente d'atouts ! Il est toujours préférable de s'associer à un projet plutôt que d'en redéposer un similaire.
- **Mobilisateur** en comptant de nombreux soutiens et commentaires
- **Répondant à un besoin territorial** en contribuant de façon active à l'amélioration de la ville, notamment du cadre de vie des habitant·e·s.